

# **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **du 29 avril 2019**

Présents : Mmes BELLE, BÉNISTAND, BÉRALDIN, BONNET, CARVALHO PEREIRA MARQUES, CHARRAS, FILET-COCHE, FOU DRAZ et VILLARD ; Mrs BELLE, CHEVALIER FAURE et REBERT

Absent ayant donné procuration :

Absents excusés :

Absents : Mrs BRABANT et WODARCZAK

Secrétaire de séance : Mme CARVALHO PEREIRA MARQUES

### **☞ COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2019 :**

Monsieur Chevalier souhaite que soit joint le compte-rendu de la commission "finances" qui s'est tenue le 14 mars 2019 sur la préparation des budgets.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ 1.1 DÉLÉGATION DE SIGNATURE**

Afin de gagner du temps sur la transmission de certains documents administratifs, le maire peut sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, donner délégation de signature à certains agents. Cela concerne la secrétaire générale pour l'ensemble et la secrétaire qui gère les dossiers d'état civil et d'urbanisme.

Monsieur le maire propose de valider la délégation de signature à ces deux agents.

Approuvé à l'unanimité

### **☞ 2.1 ÉCHANGE DE PARCELLES**

Afin de mettre à jour le plan cadastral, il est nécessaire de régulariser administrativement et plus précisément par actes notariés, quelques situations de voirie qui sont actuellement instaurées dans le quotidien mais qui n'ont pas été officialisées. C'est le cas pour les parcelles n°296 et 298 qui appartiennent à Mme Astier-Mayet et à la Commune. Chacune des parcelles étaient utilisées par l'autre propriétaire c'est pourquoi un échange a été proposé. Les parcelles sont approximativement de même superficie (77 et 74 m<sup>2</sup>) et de même valeur 470 €. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à procéder à l'échange de ces deux parcelles et à signer les actes correspondants.

Approuvé à l'unanimité

## 2.2 ACHAT PARCELLE

Toujours dans la perspective de la mise à jour du plan cadastral, il est nécessaire d'acheter la parcelle n°307 appartenant à l'indivision Albert-Brunet/Martin d'une superficie de 442 m<sup>2</sup> pour 1€ symbolique. Il s'agit d'une voie d'accès en cul de sac à des maisons, ce chemin est entretenu et notamment déneigé par la commune. Les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de la commune.

Monsieur le Maire précise que la même chose sera faite pour la parcelle de M. Albert/Brunet Serge qui est dans le même cas.

Mme Villard demande si toutes les rues des lotissements sont communales, Monsieur le Maire répond que « non », il en reste quelques-unes qui devront être régularisées et qu'au cas où le propriétaire s'y opposerait aucun déneigement ne se fera sauf conventionnement. Celui-ci ne se pratique pas actuellement c'est effectivement une mise en place qui se fera pour le lotissement des hautes serres.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à procéder à l'achat pour 1€ symbolique de cette parcelle et à signer les actes correspondants.

Approuvé à l'unanimité

## 3.1 EXTENSION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Mme Quetin souhaite restaurer une grange pour laquelle il faut une extension de réseau électrique à partir du poste de Buyet. Une étude a été élaborée par le SDED et un devis établi pour un montant de 9 775,11 HT. Le SDED mobilise 7 963,86 € pour ces travaux, la part de la commune est fixée à 1 811,25 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra également ajouter les frais de Télécom d'un montant de 1 020,87 €.

M. Chevalier rappelle que cette dépense a été prévue au budget 2019 en section investissement.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver le devis pour les travaux d'extension de réseau électrique.

Approuvé à l'unanimité

## 3.2 SUBVENTION DÉPARTEMENTALE ACCÈS PMR ÉCOLE

Cette année ont été budgétés également les travaux de mise aux normes d'accès aux personnes à mobilité réduite pour l'école élémentaire. Ces travaux ont été prévus « en régie », c'est à dire à effectuer par les services techniques. Lors d'une réunion pour l'attribution des subventions départementales à laquelle ont assisté Monsieur le Maire et Mme Bonnet, il a été précisé que des crédits restent disponibles pour d'éventuels chantiers d'investissement.

Il a donc été décidé d'intégrer les travaux de la rampe d'accès afin de bénéficier de la prise en charge

d'au moins 30 % de ceux-ci par le département de la Drôme. Le dossier doit être présenté avant le 15 mai dernier délai. Un devis a été établi par l'entreprise Champey Ludovic pour un montant de 3 194 € HT.

Mme Filet-Coche demande s'il est prévu de faire faire 3 devis afin de mettre en concurrence. Mme Bonnet indique que les délais pour déposer le dossier étaient trop courts pour mobiliser d'autres artisans sur ce chantier qui par ailleurs doit être réalisé sur une période de temps étroite pendant les vacances scolaires d'été... entre fin juillet et début août.

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Département de la Drôme pour les travaux d'accès aux personnes à mobilité réduite.

Approuvé à l'unanimité

#### **4.1 MODIFICATION DES STATUTS DU SMABLA**

Mr Chevalier explique que du fait de la fusion des Communautés de communes Vercors Isère Saint Marcellin Vinay (SMVIC) et de la compétence Assainissement assumée désormais par la SMVIC, 6 communes (Auberives en Royans, Beauvoir en Royans, Châtelus, Choranche, Pont en Royans, Saint André en Royans) n'ont plus de délégués au SMABLA en tant que communes. La désignation de leurs représentants incombe à la SMVIC. Les statuts du SMABLA sont donc modifiés en ce sens comme il l'ont été précédemment à l'occasion de la prise de compétence assainissement par la communauté de communes Valence Agglo et qui concernait les communes d'Hostun et de la Baume d'Hostun.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la modification des statuts du SMABLA.

Approuvé à l'unanimité

#### **5.1 DÉLIBÉRATION ASSURANCE PRÉVOYANCE ET COMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Lors de la dernière commission du personnel, les élus représentants ont émis le souhait que soit étudiée l'offre d'un maintien de salaire (en cas d'absence prolongée pour maladie ou autre...) et d'une complémentaire santé aux agents communaux.

Le Centre de Gestion de la Drôme dont la convention prévoyance est arrivée à échéance lance une procédure de mise en concurrence à l'échelle départementale pour la prévoyance et ajoute la complémentaire santé.

Les collectivités qui souhaiteraient dans les 6 ans à venir intégrer le marché afin d'en bénéficier doivent délibérer et se joindre au CDG26 dès cette année.

Les tarifs et garanties seront présentés préalablement et chaque collectivité sera libre d'adhérer ou non à cette convention à compter du 01/01/2020.

Les agents pourront alors ou non adhérer et sur la garantie de leur choix.

Monsieur le Maire propose au conseil de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la prévoyance et la santé et de prendre acte que les tarifs et garanties seront communiqués en amont pour une décision finale.

Approuvé à l'unanimité

## 5.2 AVENANT ASSISTANCE RETRAITE

Le Centre de Gestion de la Drôme a signé une convention de partenariat en 2015 avec la caisse des dépôts et consignations pour des missions d'intermédiation en matière de suivi des retraites des agents. La collectivité a signé une convention avec le CDG26 dite de « réalisation totale » c'est à dire qu'il se charge du suivi intégral des retraites de chaque agent.

Cette convention est arrivée à échéance le 31/12/2017 et a été reconduite par avenant en 2018.

Elle est toujours en cours de rédaction et un avenant doit être signé pour 2019.

Cette année celui-ci inclut un nouveau service délégué au CDG26 la QCIR : Qualification du Compte Individuel de Retraite. Cette nouvelle prestation sera facturée 60€ supplémentaires.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver l'avenant n°2 à la convention initiale jusqu'au 31/12/2019 et de prendre acte du nouveau service la QCIR et sa tarification de 60€.

Approuvé à l'unanimité

## 6.1 CONVENTION CENTRE SOCIAL « LA PAZ »

M. le maire fait un bilan d'activités de la convention passée en 2018 avec le centre social concernant l'accompagnement sur des projets d'animation de proximité et de développement social : les jardins partagés, la journée citoyenne, les actions sur l'arboretum...

La convention est reconduite pour 2019 avec les mêmes projets que l'année dernière qui ont été appréciés et bien menés (pour les jardins partagés toutes les parcelles sont occupées) et avec quelques nouveaux notamment la participation à l'inauguration de la bibliothèque ludothèque par le biais d'une petite représentation avec des élèves des écoles.

Mme Charras précise que pour l'arboretum le choix des photos se fera le 30 avril et que celles-ci seront exposées dans un 1<sup>er</sup> temps sur le temps fort « Combe Laval fait son cirque » puis à l'arboretum.

Monsieur le Maire propose au conseil d'approuver la convention à intervenir entre le centre social La Paz et la commune.

Approuvé à l'unanimité

## DROITS DE PRÉEMPTION

Mr le Maire informe qu'il n'a pas fait usage de son droit de préemption pour les ventes qui se sont réalisées, pour :

- Vente de Cts Brunet à M. Leblanc Jean Luc
- Echange de parcelle entre M. Barry Christian et Mme Dabon Anne et M. et Mme Blanc Pierre
- Echange de parcelle entre M. et Mme Blanc Pierre et M. Barry Christian et Mme Dabon Anne
- Vente de Mme Mourgues Frédérique à Mme Hilaire Laetitia

## INFORMATIONS

Monsieur le Maire procède à la communication de plusieurs informations :

- Les permanences des élections seront tenues par :

\* 8h00/11h30 : Chantal BELLE, Maryse BÉNISTAND et Fernand FAURE

\* 11h30/15h00 : Danièle BONNET, Françoise CHARRAS et Nancy FILET-COCHE

\* 15h00/18h00 : Christian CHEVALIER, Bernadette FOU DRAZ et Sylvie VILLARD

Président du bureau de vote : Claude BELLE

- Mme Bonnet fait un point sur les travaux de la bibliothèque-ludothèque :

La fresque réalisée par des jeunes d'Activ'Royans pour la gare du tram est terminée.

Les mobiliers (chaises, tables, étagères) ont été livrés par l'entreprise Mobidecor à la demande de la CCRV. Les livreurs ont fortement abîmé le sol souple de la partie ludothèque. Il est nécessaire de changer l'intégralité du sol car ce sont des dalles clipsées. Cela entraîne le passage d'un expert, une réfection totale du sol un coût relativement onéreux et surtout un délai qui ne permettra pas les réparations avant l'ouverture de la bibliothèque le 3 juin prochain.

- le poste de bibliothécaire n'a finalement pas été accepté par la personne retenue un autre passage en jury a été programmé le 20/05/2019.

- Les élèves de l'école élémentaire ont réalisé un très joli dessin à destination du conseil municipal afin de le remercier pour la participation financière accordée pour leur voyage et les enseignantes ont envoyé une carte postale. L'association « Edelweiss » par l'intermédiaire de son Président a remercié le Conseil municipal pour la subvention qui leur a été accordée pour l'année 2019.

- L'école élémentaire est maintenant chauffée avec la chaudière à bois déchiqueté.

- La mairie a été encore une fois victime d'un piratage informatique. M. le Maire est passé en gendarmerie afin de les informer il lui a été répondu que malheureusement ce sont des virus Russes pour lesquels il est impossible de faire des recherches poussées faute de convention entre les deux pays.

- La poste de St Jean est fermée jusqu'au 31/07/19. De ce fait l'agence postale communale est prise d'assaut. Nous n'avons pas été informés de cette fermeture et n'avons pas été pris en considération pour le réachalandage, ce qui a occasionné beaucoup de problèmes au vu du nombre de clients qui a doublé. M. le Maire a interpellé M. Charras le responsable afin d'avoir des explications sur ce manquement, quelqu'un de la poste doit le recontacter.

- La 1ère édition de la randonnée « La laurentine » aura lieu le dimanche 5 mai 2019.

- Les notifications 2019 de l'Etat sont connues, cette année le budget attribué est en augmentation de 30 000 € par rapport à 2018. La DGF est du même montant que l'année dernière, la Dotation Bourg cible est de 51 000 € au lieu de 48 000 € et la Dotation Solidarité Rurale est de 192 000 € au lieu de 168 000 €.

- Le feu d'artifice a été commandé, il se déroulera cette année le 12/07 car le 13/07 il aura lieu à St Jean lors de la fête des 110 ans du rugby.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. Rébert demande si les containers à poubelles ont été enlevés ? M. le Maire précise que lors du goudronnage ils ont mal été refixés, les services techniques refont les fixations afin de bien les tenir au sol.

- Mme Béraldin souhaite signaler que au sein de la déchetterie il y a beaucoup d'eau stagnante dans le bac à végétaux verts, cela n'est-il pas dangereux ? Aucun risque n'est à craindre.

- Mme Foudraz demande si la commune de St Laurent est concernée par la sécheresse comme c'est le cas en général dans la Drôme. M. le Maire précise qu'à l'heure actuelle nous n'avons reçu aucun message d'alerte de la Préfecture.

- Mme Charras souhaite rappeler que la cérémonie du 8 mai aura lieu à 9h45.

Séance levée à 21h30